Les dallages industriels en béton - Conception et dimensionnement (3)

Novembre 2024

Pour calculer et vérifier les contraintes des dallages conformément à la NF DTU13.3 P1-1-1, annexe C, le recours à un logiciel est nécessaire.

Méthode de dimensionnement selon le DTU

Le logiciel doit prendre en compte :

- la nature du sol ;
- les différents types de bétons ;
- les différents types de chargements : répartis, linéaires, concentrés fixes ou mobiles ;
- les charges complexes telles que les racks de stockage ;
- les différentes manifestations dues aux retraits.

Le logiciel doit calculer les zones de**déformation** du support et du dallage, les contraintes en angle, en bord, en partie courante du dallage. Il permet de vérifier les tassements absolus et différentiels, qui seront validés lors des missions géotechniques, et de valider la position des joints (joints de construction, de retrait, de dilatation et d'isolement).

De bonnes connaissances en calcul d'ouvrages

Dimensionner un dallage demande de bonnes connaissances en calcul d'ouvrages de la construction ainsi qu'un logiciel spécifique. La NF DTU donne des épaisseurs minimales d'un dallage, toutefois la **prise** en compte de toutes les contraintes impose un dimensionnement adapté nécessitant un calcul précis.

Projet National IREX - Amélioration des Sols par Inclusions Rigides (ASIRI)

Lorsque le sol support est renforcé par un maillage d'inclusions rigides ou de colonnes ballastées, en complément de l'Annexe C, il est nécessaire de prendre en compte les éventuels moments additionnels sollicitant le dallage, tels que mentionnés au §6.1.3 de la NF DTU 13.3 P1-1-1 et comme le définit le Guide ASIRI.

Fichier



Guide Dallages industriels en béton

Télécharger

Auteur

Cimbéton, **SNBPE**, **UNESI**, **SNBP**, **SYNAD**



Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 26/11/2026 © infociments.fr